RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence de Services et de Paiement

**Le Président directeur général**

# Décision n°2024/ 146 /PDG
## Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

**Décide**

**Article 1er** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Mission Communication Etudes,** délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Laurence SERRANO | Cheffe de la mission communication études | Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :<br>- Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT<br>- Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement<br>- Certifier le service fait |
| Julien MAYANOBE | Chef de service adjoint | |

**Article 2 :** concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Mission Communication Etudes**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Laurence SERRANO | Cheffe de la mission communication études | - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat<br>- Signer les correspondances ou documents, hors courrier parlementaire<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel en qualité de notateur primaire et secondaire<br>- Signer les notes de service de la mission<br>- Signer les ordres de mission |
| Julien MAYANOBE | Chef de service adjoint | |

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 2 décembre 2024.

Fait à Limoges,
Le 2 décembre 2024

Le Président Directeur Général

**Sylvain MAESTRACCI**

M. Le président-directeur général (original)

Copies :
Mme Laurence SERRANO
M. Julien MAYANOBE

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL